



CHARTRE DES ÉQUIPES D'AMITIÉ

Charte établie le 19 juin 1979

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tout être humain, quel qu'il soit, a une personnalité propre dont les capacités peuvent ne pas être immédiatement perçues et réalisées.

Il en résulte que

Tout adolescent ou jeune adulte en difficulté peut toujours évoluer et il est inadmissible de le considérer comme irrémédiablement figé dans un état psychologique, social ou intellectuel une fois pour toutes à un moment donné.

Tout jeune a une valeur, un dynamisme et une personnalité propres. Le but des Équipes

d'Amitié est donc de lui permettre de les découvrir pour qu'il prenne en charge son existence, sous tous ses aspects : personnel, familial et social, afin qu'il acquière sa propre autonomie, connaisse ses capacités et trouve les moyens de les exercer.

Un jeune ne doit pas être catalogué.

Tout être humain appartient à un milieu et vit dans un environnement social déterminé et une société donnée, où normalement il doit trouver son identité.

BASES DE L'ACTION

Là où il vit, par la présence, le dialogue, le partage, l'amitié, un jeune en difficulté pourra reprendre confiance en lui-même.

Présence, Dialogue, Partage, Amitié constituent l'essentiel de la vie de l'Association. Les tâches pédagogiques, matérielles et administratives sont d'égale valeur et forment un tout indispensable à la poursuite de l'objectif commun.

Présence, Dialogue, Partage, Amitié sont proposés aux adolescents et jeunes adultes, exclus de la société et issus pour la plupart de milieux défavorisés à partir d'une vie de groupe ou d'échanges individuels, dans un esprit de solidarité et de reconnaissance des personnes. La présence, même si des locaux spéciaux sont utilisés, engage à partager la vie des jeunes là où ils se trouvent naturellement et où ils sont en difficulté. L'action peut s'étendre à l'ensemble de la population environnante du milieu de vie de ces jeunes tout en conservant le souci qu'ils parviennent à s'exprimer et à prendre conscience de leurs possibilités.

Présence, Dialogue, Partage, Amitié ne s'inscrivent pas dans un mandat individualisé et nominatif d'un organisme public. En effet la relation personnalisée constitue souvent pour le jeune un moyen de reprendre confiance. Ainsi, son angoisse diminuant, il acquiert une autonomie suffisante pour choisir son orientation propre.

En conséquence :

Il est primordial que le responsable soit libre dans l'établissement et la continuité de sa relation amicale avec un jeune ou un groupe ou réciproquement. L'amitié est conçue comme un relation de personne à personne signifiant un engagement et une implication.

L'amitié doit respecter la personnalité de chacun et lui permettre d'assurer sa propre prise en charge en luttant contre les causes de son exclusion.

Le caractère personnel de la relation ne doit pas entraîner un isolement du responsable. Il doit être soutenu par l'équipe de base et les autres membres de l'Association.

La disponibilité vis-à-vis des jeunes rejetés de toutes formes d'institution, constitue donc un apport essentiel. Le volontariat est une donnée indispensable de l'action, la démarche désintéressée étant la seule que ces jeunes acceptent encore.

L'équipe doit être souple et dynamique pour une action adaptée et évolutive, rien ne devant être considéré comme définitif.